



# PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### RESTRICTIONS DES PRELEVEMENTS ET USAGES DE L'EAU

Rodez, le 02/09/2020

La situation climatique et hydrologique de ces derniers jours nécessite une mise à jour des restrictions sur certains secteurs. Le cumul de pluies des semaines passées a permis de relever le niveau des cours d'eau sur certains secteurs. Cependant ces épisodes pluvieux ayant été irrégulièrement répartis et suivis d'un temps sec et chaud, le déficit s'accroît sur d'autres zones. Ainsi des ajustements des restrictions sont nécessaires et entrent en application **à compter du samedi 5 septembre 2020 à 0h00** :

#### **1) Au titre des prélèvements à usage agricole et pour autres prélèvements et usages, hors réseaux d'eau potable**

- les restrictions sur le **Dourdou de Conques**, la **Diège** et l'**Alzou** sont abaissées au **niveau 1** ;
- les restrictions sur le **Lot aval bassin** sont abaissées au **niveau 2** ;
- le **Viaur bassin** passe en **vigilance** ;
- le **Dourdou de Camares** amont entre en **niveau 2** de restrictions.  
(Cf. carte annexée)

Il est rappelé que les plans d'eau déconnectés du réseau hydrographique ou respectant leurs obligations de débit réservé ou de transparence en étiage ne sont pas soumis aux mesures de restrictions sus-citées.

Les restrictions en cours sur les autres zones de gestion restent en vigueur.

#### **3) Au titre des usages à partir des réseaux d'eau potable**

La disponibilité de la ressource combinée à la baisse de la demande permet de lever progressivement les restrictions sur le réseau d'eau potable. Ainsi les restrictions de **niveau 1** s'appliquent sur l'ensemble du réseau d'eau potable du département.

Les arrêtés préfectoraux concernant les mesures de limitation des usages de l'eau sont consultables dans toutes les mairies du département de l'Aveyron ainsi que sur le site de la préfecture (<http://www.aveyron.gouv.fr/>) ou sur le site national dédié au suivi des restrictions (<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/>).

### Contacts presse

#### Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



# Zones de gestion des prélèvements à usage agricole et autres prélèvements et usages



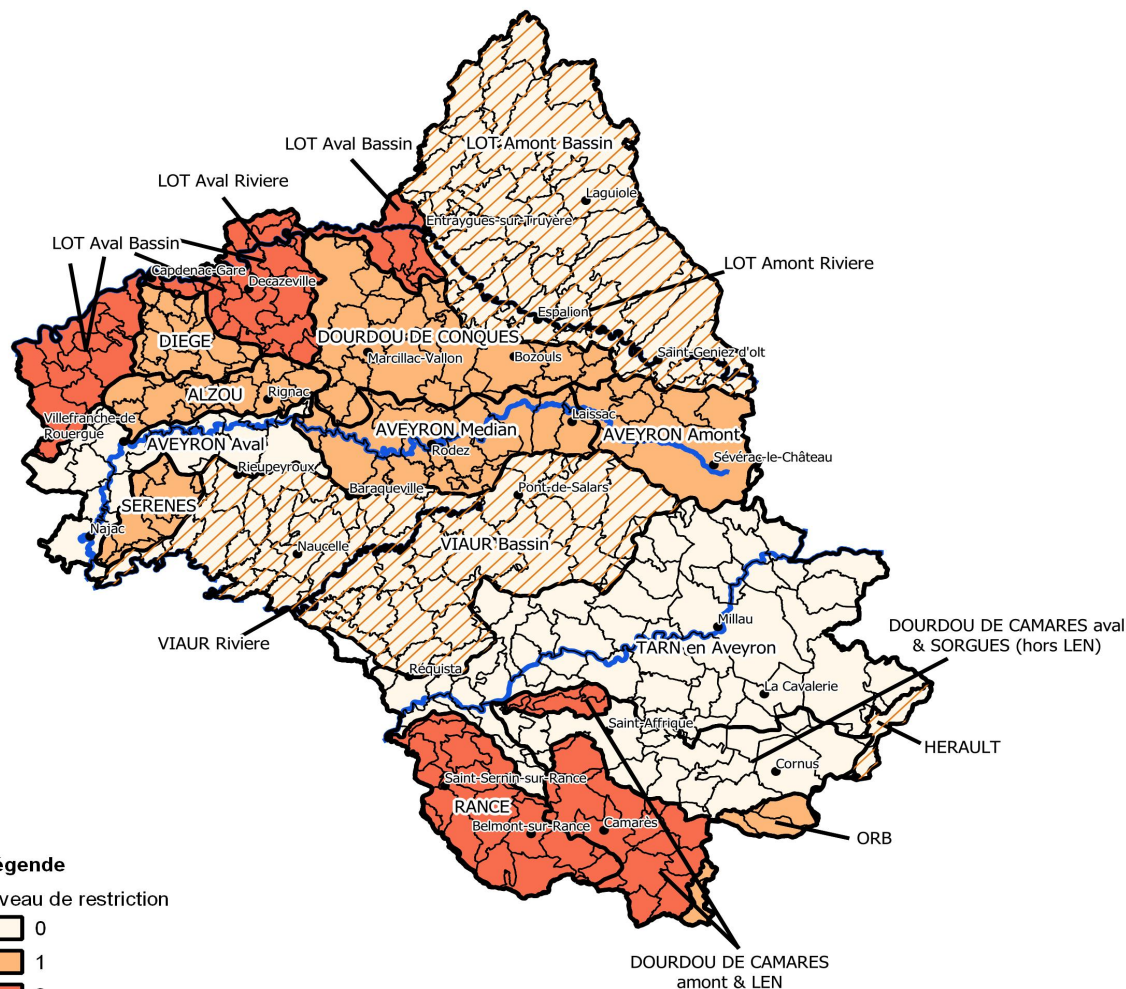
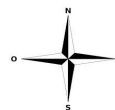
## Restriction des prélèvements et usages situation applicable le 5 septembre 2020 à 00H00

PREFET DE L'AVEYRON

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service Biodiversité  
Eau et Forêt  
UPE

1:856052



### Légende

Niveau de restriction



0



1



2



3

— Cours d'eau principaux

▨ vigilance

• Villes principales des bassins versants

□ Limite de commune

Thème : Gestion étiage

source : ©IGN BD CARTO

MAP\_RestriccionAgricoleCommune\_2020.qgs

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9  
Téléphone : 05 65 73 50 00 Courriel : [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr) Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

Producteur : DDT12 - SBEF - UPE  
Date : 31/08/2020

## Contacts presse

### Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)



## Zones de gestion « AEP »



Liberté • Égalité • Fraternité

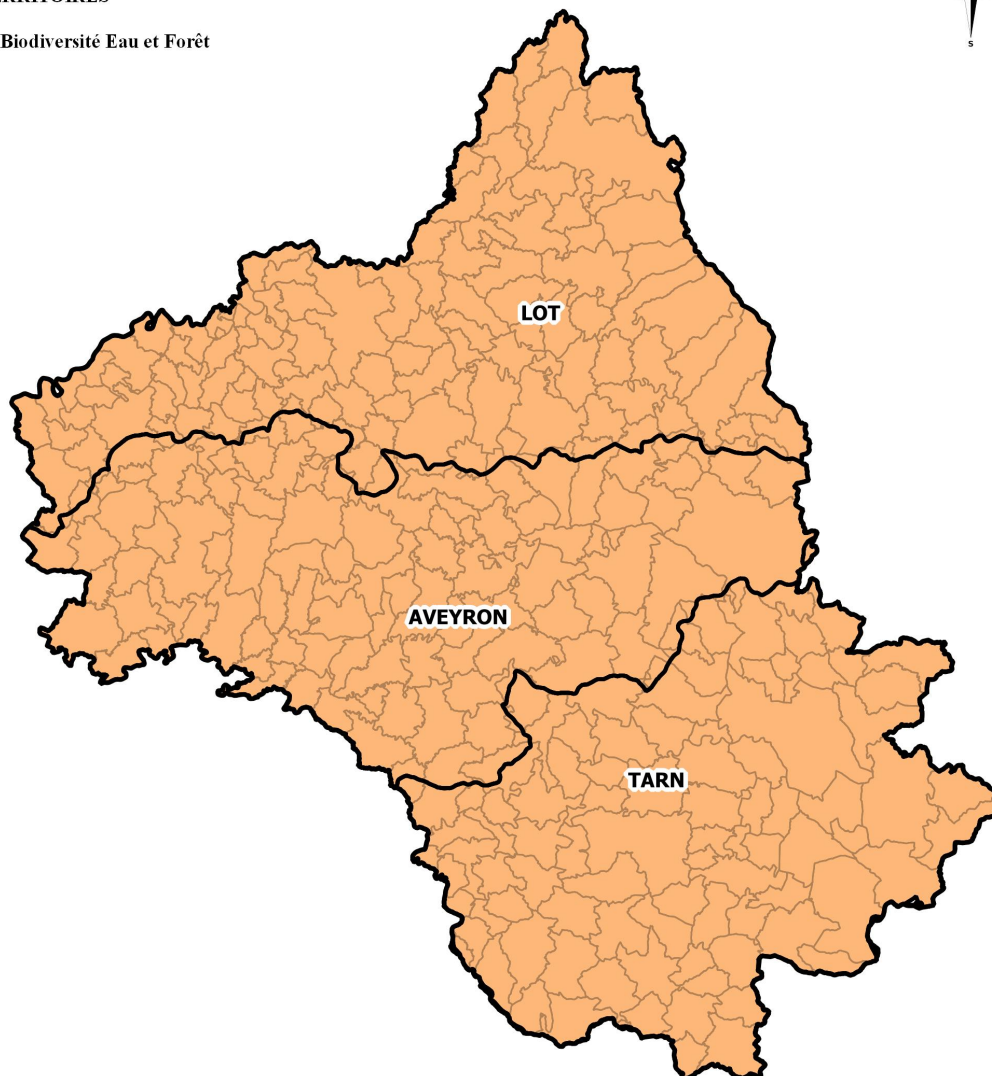
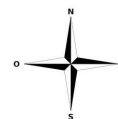
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service Biodiversité Eau et Forêt  
UPE

### Restriction des usages d'eau potable situation applicable depuis le 05/09/2020 à 00H00



#### Légende

- Limites communales
- Zones de gestion AEP
- Niveaux de restriction/AEP
- 0
- 1
- 2
- 3

Thématique : Gestion Etiage  
source : ©IGN BD Carto - Bd Carthage  
MAP\_RestrictionEauPotable\_04082017.qgis

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9  
Téléphone : 05 65 73 50 00 Courriel : [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr) Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

Producteur DDT12 - SBEF - UPE  
Date : 18/08/2020

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)

